

Compte rendu de séance

Séance du 10 Mai 2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Date de la convocation
03/05/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du : 15/05/2019

L'an 2019, le 10 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur LERAY Yves, (Maire).

Présents : M. LERAY Yves, Maire, M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BELLIER Dany, M. BUSNEL Rémy, Mme DESEVEDAVY Marie-Hélène, M. JAMET Jean-Yves, M. MACÉ Marcel, M. PELÉ Rémy, Mme ROCHELLE Christelle, M. ROUAULT Renan

Excusés : Mme BEZIER Sylvie

Absent(s) : M. BERRUYER Cyrille, Mme LEGRAND Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : M. BUSNEL Rémy

Objet(s) des délibérations

2019-027 - Approbation des rapports CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :
2019-028 - Travaux " 12, rue de l'église " : Choix des cabinets pour missions " SPS " et " Contrôle technique "
2019-029 - Salle des marronniers : Avenant N°2 sur lot N° 4 : Couverture
2019-030 - Démolition de la classe préfabriquée :

2019-027 - Approbation des rapports CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

Monsieur le maire présente au conseil municipal les rapports élaborés par la Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées de Couesnon Marches de Bretagne. Ceux-ci relatent les participations communales à l'attribution de compensation pour l'année 2019.

Les transferts de charges sont relatifs à la compétence voirie, Zone d'activité, GEMAPI, dispositifs musiques à l'école.

Après avoir pris connaissance des différents tableaux, le conseil municipal valide ces montants, à savoir, pour la commune de ST REMYDU PLAIN :

Une recette de fonctionnement de 3251.92€ sur l'article 739211

Une dépense d'investissement de 13169.09€ sur l'article 2046

2019-028 - Travaux " 12, rue de l'église " : Choix des cabinets pour missions " SPS " et " Contrôle technique "

Monsieur le Maire rappelle qu'un groupement de commandes avec NEOTOA, a été décidé par délibération du 8 juin 2018 pour les travaux au « 12, rue de l'église ». Or, NEOTOA avait choisi les entreprises pour les deux missions citées ci-dessus, avant la signature du groupement de commandes.

Les travaux étant liés, il est très difficile pour la commune de choisir d'autres cabinets pour ces deux missions.

Monsieur le Maire présente la proposition de ces deux entreprises au conseil municipal, pour la partie des travaux incombant à la commune :

- Mission SPS : CONTROLE G de BRUZ : 1935€HT
- Mission Contrôle Technique : BUREAU VERITAS : 3725€HT

Après délibération, et considérant que les montants de ces deux propositions sont corrects, le conseil municipal accepte ces deux devis.

2019-029 – Salle des marronniers : Avenant N°2 sur lot N° 4 : Couverture

Mr le Maire fait part au conseil municipal de travaux en moins sur le lot « Couverture » :

- La non-fourniture de certains éléments qui entraîne une régularisation du montant de marché de : - 406.60€HT

Après délibération, le conseil municipal accepte ces travaux en moins et autorise, Mr Le Maire à signer l'avenant correspondant. Le marché du lot « couverture » passe à 19080.48€HT

2019-030 – Démolition de la classe préfabriquée :

Monsieur le Maire présente deux devis pour le désamiantage et la démolition de la classe préfabriquée de l'école, après délibération, le conseil municipal choisit la proposition la plus économique, à savoir celle de l'entreprise DENOUAL de MAEN ROCH pour un montant global de **18934.62€HT**

Questions diverses

Proposition de la commission « Numérotation des hameaux » :

Une commission communale travaille sur la numérotation des maisons dans les hameaux. Une première proposition est soumise au conseil municipal. Elle concerne le regroupement de certains lieux-dits ainsi que le changement de nom de certaines rues du bourg. La population sera invitée à donner son avis entre le 1^{er} juillet et le 20 juillet prochains.

Demande de subvention par l'AMF pour la rénovation de Notre- Dame de Paris.

L'Association des Maires de France lance un appel à toutes les communes et intercommunalités de France pour s'associer, aux côtés de l'Etat et de la Ville de Paris, à la restauration de la cathédrale Notre-Dame dans le cadre de la collecte nationale ouverte par la fondation du patrimoine.

Après délibération et par 2 voix POUR et 10 CONTRE, la commune de ST REMY ne versera pas de subvention à cette fondation.

Information prévision des dotations de l'état sur le budget :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les dotations de l'état allouées à la commune de ST REMY baissent en 2019 de 17047€ par rapport à 2018

En effet, la commune est devenue inéligible à la DSR Cible car le revenu par habitant a augmenté de 46€ et le deuxième facteur pris en compte est la baisse de la population pour moins 492€.

Dossier architecte – Travaux au « 12, rue de l'église » : Voir pour des WC à l'étage de l'appartement

Syndicat « La vallée du Couesnon » : Suite à la prise de compétence « eau et assainissement » par certaines communautés de commune, il reste actuellement 4 commune au sein du syndicat : Chauvigné, Romazy, Rimou et ST REMY.

Campagne Frelon asiatique 2019 : Couesnon Marches de Bretagne financera la destruction des nids de frelon asiatique à l'état primaire.

Bassin de proximité entre les communes de Marcillé Raoul et ST Rémy du Plain. : Avant l'approbation du SCOT, un courrier a été envoyé par les mairies des deux communes afin de demander la création d'un bassin de proximité.

Matériel salle des fêtes : Suite au passage de HORIS, entreprise mandatée pour la surveillance des équipements de la salle des fêtes, l'adoucisseur du lave-vaisselle est à remplacer. Devis : 724.45€ht.
REFUS DU CONSEIL

Projet Eolien : les flyers annonçant la réunion publique seront distribués par les conseillers municipaux.

Réunion « commission communication » : Voir les 3,4 ou 5 juin 2019 à 19H00.

Permanences « Elections européennes » du 26 mai 2019

Séance levée à: 23:00

*En mairie, le 15/05/2019
Le Maire
Yves LERAY*